

Week-end sportif à Rolleville

Rollympiades : Réservez votre samedi 29 juin pour participer aux premières Rollympiades de Rolleville. Cette animation sportive et festive est organisée dans le cadre des animations liées aux jeux olympiques. Une communication plus détaillée sera disponible ultérieurement.



Rallye vélo : Le dimanche 30 juin 2024, rendez-vous au Moulin à 8h00 précises pour la constitution des équipes et le départ. Retour au Moulin après le rallye pour partager le déjeuner en plein air.

Veille sanitaire

Dernière région préservée, le moustique tigre a colonisé la Normandie en 2023. Le moustique est surveillé car il est le vecteur de maladies telles que la dengue, le chikungunya et le zika. Ainsi, si le moustique entre en contact avec une personne ayant contracté l'une de ces maladies (suite à un séjour dans un territoire colonisé par le moustique), il aura la capacité à transmettre cette maladie à une personne saine. Le moustique tigre ne pique pas la nuit mais le matin et en fin de journée. La surveillance est constituée de signalements (avec photos) sur une plateforme dédiée : signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/. En 2023, 58 signalements ont été faits en Normandie dont 34 en Seine-Maritime.

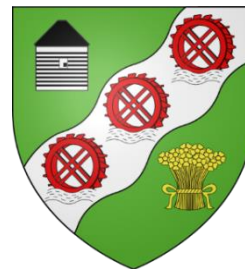


Les particuliers doivent aussi participer à la lutte contre les frelons. Pour la destruction des nids, des aides au financement sont possibles auprès de la commune, de la Communauté urbaine et du Département. Renseignements à la Mairie.

Agenda

Vendredi 17 mai 2024 : Assemblée générale de l'A.R.L. à 18h30
Dimanche 19 mai 2024 : 26^{ème} fête du pain de 9h à 18h au Moulin
Samedi 25 mai 2024 : Exposition de l'A.R.L. à l'espace Bernard Goupil (11h-17h)
Samedi 25 mai 2024 : Fête des mères de 14h à 16h au Moulin
Samedi 1^{er} juin 2024 : Marché des créateurs au moulin de 10h à 19h
Samedi 8 & dimanche 9 juin : Tournoi de foot au stade
Dimanche 9 juin 2024 : Élections européennes (8h-18h)
Mercredi 12 juin 2024 : Remise des prix du Tir à 18h
Vendredi 14 juin 2024 : dernier jour pour s'inscrire au concours des jardins fleuris
Samedi 15 juin 2024 : Soirée moules/frites au Moulin à 19h30
Mercredi 26 juin 2024 : Messe à Rolleville à 18h00
Samedi 29 juin 2024 : Rollympiades
Dimanche 30 juin 2024 : Rallye vélos

Mairie de
Rolleville



Lettre d'informations municipales présentée
par la commission Communications

Rolleville infos
n° 113

Mai 2024

A.R.L.



L'assemblée générale de l'Association Rollevillaise de Loisirs aura lieu le **vendredi 17 mai à 18h30** à l'espace Bernard Goupil (Salle polyvalente).

Une nouvelle activité de scrapbooking devrait démarrer en septembre sous réserve du nombre de participants. Renseignements & inscriptions auprès Marie-Jeanne Carnet 06.31.86.94.98.

26^{ème} fête du pain

Les Compagnons de la Saint Honoré et le Comité des fêtes de Rolleville organisent la 26^{ème} fête du pain au Moulin le **dimanche 19 mai 2024 de 9h à 18h**. Particularité de cette année : la majorité des matières premières proviennent des fermes des alentours. Venez nombreux participer au repas tartines à partir de 12h sous chapiteaux. Et tout au long de cette journée, animée par Radio RVL : démonstration, dégustation, fabrication et vente de produits de boulangerie.



Fête des mères



Toutes les mamans rollevillaises sont invitées le **samedi 25 mai 2024 de 14h à 16h** au Moulin pour se voir offrir une composition florale. **À noter** : seules les personnes excusées auprès de la Mairie pourront demander à un voisin de récupérer cette composition.

Champ de foire

Future résidence « Au fil de l'eau »

La base de vie est installée depuis le 7 mai au matin pour un démarrage du chantier le 13 mai. Les travaux de démolition et dépollution devraient s'étaler sur 17 semaines. Ce chantier sera complètement barriéré. Les espaces de stationnement seront réduits.



Exposition A.R.L.

Les peintres et les couturières exposeront leurs réalisations le **samedi 25 mai 2024 de 14h à 17h** à l'espace Bernard Goupil.



Marché des créateurs

L'association des Parents d'Élèves de Rolleville organise un marché des créateurs au Moulin le **samedi 1er juin 2024 de 10h à 19h**. Déco, mode, bijoux, gourmandises, etc... Inscrivez-vous pour exposer et vendre vos créations artisanales lors de cet évènement (contact : aperolleville@gmail.com). La restauration sera faite par le Comité des fêtes (formule pizzas) & vendue par l'APE Rolleville.



Centre Aéré Intercommunal

Pour cet été, pensez à inscrire vos enfants au Centre aéré dès le début juin au 02.35.13.01.37 ou cai.jeunesse-sports@epouville.com.

Comme l'an passé, la commune de Rolleville peut financer un BAFA pour un jeune du village.



Futur parking rue Barbanchon

La création du futur parking a nécessité un échange de terrain entre la commune et les propriétaires riverains de la parcelle. Dans ce cadre, la commune financera la nouvelle clôture et la Communauté urbaine, le chemin d'accès. Ces travaux devraient débuter lundi 13 mai 2024. Concernant le futur parking, la date des travaux reste à définir avec la Communauté urbaine.



Élections européennes

Venez voter le dimanche 9 juin de 8h à 18h à la Mairie pour élire les députés qui siègeront au Parlement européen. Vous avez besoin d'une pièce d'identité (obligatoire) et si possible de votre carte d'électeur.



Tournoi de foot

Tournoi de foot samedi 8 et dimanche 9 juin 2024 au Stade de Rolleville



Concours des jardins fleuris

Inscrivez-vous à la Mairie jusqu'au 14 juin 2024. Voici les critères d'évaluation pour cette année :



- Entretien de l'ensemble,
- Originalité/varietés/harmonie des couleurs,
- Biodiversité (nichoir, hôtel à insectes, plantes mellifères...),
- Coup de cœur

Rollevillaise de tir



La remise des prix aura lieu le 12 juin 2024 à 18h au Complexe Bernard Goupil

Soirée moules frites

Le samedi 15 juin 2024 à partir de 19h30 au Moulin, le Comité des fêtes de Rolleville organise une soirée moules frites (possibilité de menu de remplacement) avec l'orchestre Franck Vilain. Inscription avant le 10 juin auprès de Chantal Leroy au 06.77.03.75.43. Tarif : Adulte : 28 € - Enfant : 12 € (payable à la réservation).



Commerce local



La commune soutient les nouveaux arrivants Rodolphe Barbay (bar-tabac) et James Delange (toiletteur) en leur versant une subvention d'installation (1500 €).

Incivilités



Les incivilités dans notre village sont de plus en plus récurrentes et variées. Il y a urgence à réagir ! Quelques rappels :

Poubelles

- Les poubelles sont sorties la veille au soir du passage et rentrées au plus vite après la collecte. La loi interdit de laisser vos conteneurs sur l'espace public [infraction à 68 €].



- Les points de collecte collectifs sont réservés aux riverains n'ayant pas de container individuel. *Malheureusement* ces points de collecte sont encombrés par des déchets qui devraient être déposés au centre de recyclage (cartons, jouets, électroménager, déchets verts, matériaux de bricolage...) [infraction de 35 € à 750 €].



Stationnement

- Les trottoirs sont réservés aux piétons et non au stationnement des véhicules [infraction à 135 €].



- Les places PMR (Personnes à mobilité réduite) sont réservées aux titulaires de la carte mobilité inclusion « stationnement ». Tous les arrêtés de stationnement ont été révisés et les infractions sont donc verbalisables [infraction à 135 €].



- Les places pour le rechargement des voitures électriques ne sont pas des places de parking. Elles sont réservées exclusivement aux véhicules électriques en charge et raccordées à la borne [infraction à 35 €].



Pour mémoire, près de 250 places sont disponibles à moins de 400 mètres du centre bourg.

Nuisance nocturne

Avec l'arrivée des beaux jours, les soirées barbecue ou autres vont être au rendez-vous. Pensez à limiter le volume sonore et à prévenir vos voisins [infraction à 68 €].



Incivilités



Les incivilités dans notre village sont de plus en plus récurrentes et variées. Il y a urgence à réagir ! Quelques rappels :

Poubelles

- Les poubelles sont sorties la veille au soir du passage et rentrées au plus vite après la collecte. La loi interdit de laisser vos conteneurs sur l'espace public [infraction à 68 €].



- Les points de collecte collectifs sont réservés aux riverains n'ayant pas de container individuel. *Malheureusement* ces points de collecte sont encombrés par des déchets qui devraient être déposés au centre de recyclage (cartons, jouets, électroménager, déchets verts, matériaux de bricolage...) [infraction de 35 € à 750 €].



Stationnement

- Les trottoirs sont réservés aux piétons et non au stationnement des véhicules [infraction à 135 €].



- Les places PMR (Personnes à mobilité réduite) sont réservées aux titulaires de la carte mobilité inclusion « stationnement ». Tous les arrêtés de stationnement ont été révisés et les infractions sont donc verbalisables [infraction à 135 €].



- Les places pour le rechargement des voitures électriques ne sont pas des places de parking. Elles sont réservées exclusivement aux véhicules électriques en charge et raccordées à la borne [infraction à 35 €].



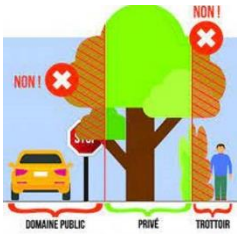
Pour mémoire, près de 250 places sont disponibles à moins de 400 mètres du centre bourg.

Nuisance nocturne

Avec l'arrivée des beaux jours, les soirées barbecue ou autres vont être au rendez-vous. Pensez à limiter le volume sonore et à prévenir vos voisins [infraction à 68 €].



Entretien des espaces verts



• Les haies en limite du domaine public doivent être taillées pour ne pas entraver la circulation des piétons (pour rappel des entreprises agréées peuvent effectuer ces travaux et vous faire bénéficier d'une réduction d'impôts). Vous pouvez être déclaré responsable en cas d'accident [infraction à 1500 €].

• Brûler des déchets verts est formellement interdit. Il faut les déposer au centre de recyclage [infraction à 750 €].



• L'utilisation d'appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, ponceuses scies, etc...) ou de jardinage (tondeuses, débroussailleuses, etc...) entraîne des nuisances sonores [infraction à 68 €]. Leur utilisation est autorisée uniquement selon les horaires suivants ;

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 20h00
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- Le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00



Les bonnes relations avec vos voisins commencent par le respect de leur tranquillité.

Animaux



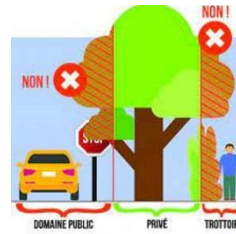
• Les trottoirs ne sont pas des crottoirs. L'espace public du village (site du moulin, jardin de l'Abbé Gamare autour de l'église, city stade, piste de bicross, terrain de la halle...) n'est agréable que si les propriétaires des chiens sont respectueux en ramassant les déjections de leurs animaux. Pensez à vous munir du matériel nécessaire [infraction à 35 €].

• Les chiens doivent être tenus en laisse dans la rue, dans les jardins et surtout au Moulin pour ne pas perturber les espèces sauvages [infraction à 35 € ou à 750 € au Moulin].

La qualité de vie du village dépend du respect de chacun !



Entretien des espaces verts



• Les haies en limite du domaine public doivent être taillées pour ne pas entraver la circulation des piétons (pour rappel des entreprises agréées peuvent effectuer ces travaux et vous faire bénéficier d'une réduction d'impôts). Vous pouvez être déclaré responsable en cas d'accident [infraction à 1500 €].

• Brûler des déchets verts est formellement interdit. Il faut les déposer au centre de recyclage [infraction à 750 €].



• L'utilisation d'appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, ponceuses scies, etc...) ou de jardinage (tondeuses, débroussailleuses, etc...) entraîne des nuisances sonores [infraction à 68 €]. Leur utilisation est autorisée uniquement selon les horaires suivants ;

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 20h00
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- Le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00



Les bonnes relations avec vos voisins commencent par le respect de leur tranquillité.

Animaux



• Les trottoirs ne sont pas des crottoirs. L'espace public du village (site du moulin, jardin de l'Abbé Gamare autour de l'église, city stade, piste de bicross, terrain de la halle...) n'est agréable que si les propriétaires des chiens sont respectueux en ramassant les déjections de leurs animaux. Pensez à vous munir du matériel nécessaire [infraction à 35 €].

• Les chiens doivent être tenus en laisse dans la rue, dans les jardins et surtout au Moulin pour ne pas perturber les espèces sauvages [infraction à 35 € ou à 750 € au Moulin].

La qualité de vie du village dépend du respect de chacun !

